

Dispositif de gestion des situations complexes

Direction de la Santé Publique - Ville de Marseille.

Contexte :

Dans le cadre de leur fonction, les techniciens de la Direction de la Santé Publique, comme d'autres services de la Ville, sont confrontés à la gestion de situations liées à un problème de Santé Mentale.

Ces situations sont souvent caractérisées par la multiplicité des plaintes émanant du voisinage et/ou syndic et propriétaires et leur renouvellement. Elles concernent des personnes qui ont des difficultés dans la gestion d'eux-mêmes et de leur environnement et sont dans l'incapacité de répondre aux injonctions qui leur sont faites.

Dans l'analyse de ces situations sont souvent identifiés une multiplicité de services étant ou ayant été en contact avec ces personnes et une absence de solution (services sociaux- services médicaux – police- tutelles...).

Les interventions de ces mêmes services ne sont absolument pas coordonnées et chacun d'entre eux a le sentiment d'être arrivé au bout de ce qu'il pouvait faire.

Il est souvent constaté que ces personnes, même si leur état le nécessite, ne bénéficient pas d'une prise en charge psychiatrique ou sont souvent en discontinuité de soin.

Afin d'améliorer le traitement et le suivi de ces situations, la Direction de la Santé Publique s'est attachée à proposer et construire des cadres de travail partenarial adaptés.

Ainsi depuis début 2008 deux dispositifs expérimentaux ont été mis en place de façon concomitante :

- **Un réseau santé mentale/logement** qui fonctionne à l'échelle du 1^{er} arrondissement (Cf. : Lettre électronique N1- texte intégral du rapport sur le réseau du 1^{er} art).
- **Une cellule opérationnelle santé mentale** interne à la Direction de la Santé Publique qui couvre le reste du territoire de Marseille.

Ces deux dispositifs ont pour objet :

L'optimisation de la capacité des techniciens à repérer et appréhender les situations liées à un problème de Santé mentale.

La gestion du vis à vis, voire la relation, avec une personne qui souffre de troubles psychiques tout en restant inscrits dans un domaine spécifique de compétence.

Le renforcement de la capacité d'expertise des situations notamment par une meilleure connaissance des cadres juridiques existants et l'identification des ressources, dispositifs, services à interroger et mobiliser.

Ils sollicitent de façons distinctes un partenariat élargi (psychiatrie publique - CCAS - MDS - Commissariats - Organismes de tutelle - DDASS - Réseaux gérontologie - Direction du Logement...).

Si le partenariat du réseau du 1^{er} arrondissement s'est construit à partir d'une formation/action sur un territoire circonscrit, le partenariat de la cellule opérationnelle se construit autour des situations présentées dans le cadre de celle-ci par les techniciens de la DSP. Cette cellule bénéficie d'une participation active de l'Equipe Mobile Urgence et Crise pour les territoires couverts par l'AP-HM, depuis peu le service des affaires réservées de la DDASS et le coordonnateur des réseaux gérontologie se sont aussi joints à nous. Ils favorisent tous à leur niveau les liens avec les services concernés au sein de leur propre institution.

Autour de ces situations (troubles de voisinage, contexte de vie insalubre, mises en danger d'autrui ou de soi, ruptures de soins, perte de droits, replis...), la Ville, à partir de la Direction de la Santé Publique, construit des espaces de collaborations qui viennent réintroduire des liens, des étayages auprès de personnes qui s'avèrent souvent être isolées et en situation de souffrance pour se gérer et gérer leur environnement.

Près de quarante situations ont ainsi été traitées de façon partenariale depuis début 2008.

Une évaluation de ces dispositifs devrait être engagée à partir du troisième trimestre 2009.